



Communiqué de presse
Jeudi 13 juin 2019

Le réseau d'aires marines éducatives (AME) se renforce: 86 écoles labellisées AME en 2019 et 60 nouvelles demandes d'inscriptions à la prochaine rentrée scolaire.

Confier à des élèves la gestion d'un bout de littoral, c'est le pari des « aires marines éducatives ». Ce label, porté par l'AFB, reconnaît la mise en œuvre d'une **démarche éco-citoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin.** L'école ou l'établissement scolaire est ainsi placé au sein d'une dynamique territoriale impliquant la commune concernée, mais aussi des associations d'usagers ou environnementales et bien sûr les parents d'élèves.

L'obtention du label repose sur les actions menées depuis septembre dernier au regard des axes structurant l'AME : **« connaître la mer »** (acquisition de connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel et culturel marin), **« vivre la mer »** (découverte de la mer et de ses acteurs) et **« transmettre la mer »** (transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.).

Lancé en septembre 2016 avec 8 écoles pilotes, le réseau des AME comptait, en 2018, 51 écoles labellisées et compte aujourd'hui **86 AME** dans l'hexagone et dans plusieurs départements ultramarins. Le succès de cette démarche repose sur l'énergie, l'investissement, et les compétences des acteurs de chaque projet, sans oublier les élèves. Il résulte d'une collaboration innovante entre les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, des Outre-mer, de la Transition écologique et solidaire et de l'Agence française pour la biodiversité qui pilote sa mise en œuvre. **Au total, 146 écoles AME labellisées ou nouvellement engagées feront leur rentrée en septembre 2019.**

Qu'est-ce qu'une aire marine éducative ?

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte.

Le concept d'« aire marine éducative » est né en 2012, aux Marquises, de l'imagination des enfants de l'école primaire de Vaitahu (Ile de Tahuata) et avec l'appui de la fédération Motu Haka, de l'ex Agence des aires marines protégées, et le soutien du gouvernement polynésien et de la communauté de communes des îles Marquises (CODIM). Lors de la Cop 21, un accord a été signé entre le gouvernement de Polynésie française et le ministère chargé de l'environnement afin de développer le réseau sur l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/leducation-lenvironnement-et-au-developpement-durable-eedd>

Un réseau qui s'étoffe et s'organise

Les **13 et 14 juin**, les 13 établissements participant au projet Aires marines éducatives (AME) dans le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se réuniront pour une journée d'échanges et de découvertes autour d'animations ludiques à Fort Mahon.

A la fin du mois de juin, ce sera au tour des enseignants, des référents en éducation à l'environnement (association, aires marines protégées, CPIE...) aux côtés de chaque école ainsi que des membres du comité de pilotage national animé par l'AFB, de se réunir à l'occasion d'un séminaire technique les **26-27 juin** à l'Aquarium de la porte Dorée à Paris.



Sortie terrain de l'AME école Louis Pasteur de Wimereux dans le Parc naturel marin estuaires picards et mer d'Opale. Crédit L.Viera/ AFB

Devant l'engouement que rencontre le concept des AME l'Agence française pour la biodiversité travaille à sa déclinaison aux milieux terrestres.

Cinq écoles pilotes ont expérimenté ainsi la création d'Aires terrestres éducatives (ATE) depuis la rentrée scolaire 2018. De nouvelles inscriptions sont ouvertes aux candidats aux ATE depuis le 1er juin de cette année.

Accord- cadre entre l'AFB et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Former la jeunesse sur les enjeux de protection de la biodiversité, c'est l'ambition d'un accord-cadre signé le 5 Juin dernier. Dès cette année, ce partenariat va porter sur des actions concrètes :

- déploiement du réseau d'aires marines et terrestres éducatives
- élaboration d'un kit pédagogique biodiversité à destination du primaire
- organisation d'un appel à projets pour les lycées dans le cadre du congrès mondial de la nature qui se tiendra à Marseille en 2020
- incorporation de contenus « biodiversité » au sein des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable déployés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

<https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/rentree-des-classes-de-la-biodiversite>

Contact Presse AME : agnespoiret@afbiodiversite.fr / 02 98 33 92 58

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

En partenariat avec
IFRECOR



www.afbiodiversite.fr